



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

31/07/2014

Dossier complet le

31/07/2014

N° d'enregistrement

F09314P0185

1. Intitulé du projet

Modernisation de la contre-jetée associée à la création de 5 postes d'amarrage de voiliers de type catamaran de 20 mètres dans le port de la Napoule à Mandelieu (06)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Yacht Club International de Mandelieu-La-Napoule

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CONTENCIN Eric, Directeur Général

RCS / SIRET 6 9 6 8 2 0 2 8 1 0 0 0 1 7

Forme juridique Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| 10: Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau. e) Construction ou extension d'ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion ou reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers anciens, et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction, notamment de digues, môles, jetées et autres ouvrages de défense contre la mer, d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés. | Travaux maritimes et terrestres pour la modernisation de la contre-jetée, construction d'un quai pour l'accueil de 5 catamarans et pour l'accostage de la vedette à passagers. L'emprise totale du projet est de 1603 m ² dont 1278 m ² affectés au mouillage des bateaux, elle est donc inférieure à 2000 m ² . |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement dans les limites du domaine portuaire:

- Modernisation de la contre-jetée,
- Construction d'un quai pour l'accueil de voiliers catamarans
- Transfert du quai d'accostage de la vedette à passagers

4.2 Objectifs du projet

- 1/ Améliorer l'intégration paysagère de la contre-jetée située à proximité de la plage du château
- 2/ augmenter la capacité d'accueil du port pour une nouvelle catégories de navires: les voiliers catamarans de 20m, afin de répondre à la demande de l'autorité concédante (voir annexe 2: courrier de la mairie) et ainsi participer au développement de l'image nautique de la ville
- 3/ Améliorer le quai d'accostage de la vedette et les conditions d'accueil des passagers

4.3 Décrivez sommairement le projet

cf. cahier des plans

4.3.1 dans sa phase de réalisation

1. Restructuration de l'extrémité sud de la contre-jetée, transfert et re-construction du quai d'accostage de la vedette
2. Construction du quai d'amarrage des voiliers catamarans (52 m)
3. Aménagement de la placette
4. Reconstruction des locaux pêcheurs (5m*2,50m = 12,50 m²)
5. Augmentation de la surface de la plage publique de 250 m² dans l'emprise de la concession portuaire
6. Création d'une place de mouillage pour un navire de 18m*5,25 m à l'extrémité sud du quai de la digue du large

Le démarrage des travaux est prévu pour le début de l'année 2015, pour une durée de 4 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le quai de 52 mètres est réservé à l'accueil de voiliers catamarans de longueur 20 mètres

Le nouveau quai d'accostage des vedettes à passagers permet d'accueillir différents types de navires (de 20 à 30 mètres) et l'embarquement des passagers par la plate-forme arrière ou par le quai latéral.

L'aire de retournement, au niveau de la placette, est conservée et normalisée afin de permettre l'intervention des services de secours.

Il n'y a pas de modification du chenal d'accès (cf. plans)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Autorisation en application des articles L214-1 à L214-3 du Code de l'environnement

Autorisation préalable au titre de l'article L621-31 du Code du Patrimoine (projet dans le périmètre de protection d'un monument inscrit) - instruction par le SDAP - autorisation préalable de l'ABF

Evaluation des Incidences sur les sites Natura 2000 (article R414-19 du Code de l'environnement)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation au titre du Code de l'environnement (R214-6) sur l'eau et les milieux aquatiques et marins

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|-----------------------------|
| Superficie globale du projet dont 1278 m ² affectés au mouillage des bateaux | 1603 m ² |
| Détail des surfaces occupées par les navires: | |
| Vedette | 143 m ² |
| Voiliers | 1040 m ² |
| Poste digue du large | 18m*5.25 = 95m ² |
| Ouvrages | 325 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de La Napoule
avenue Henri Clews
BP 80923
06210 MANDELIEU LA
NAPOULE

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 56 ' 42 " E Lat. 43 ° 31 ' 24 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Usage portuaire :

- Ouvrages de protection non accostables en dehors du quai de la vedette à passagers
- Terre-plein et aire de retournement

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU a été approuvé le 16 janvier 2006
le règlement applicable à la zone de projet : UPm (voir plan de zonage en annexe 3).

Le projet respecte les articles du règlement de la zone UP.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

non concerné

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Completez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-imoa01>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de Mandelieu la Napoule, voir l'extrait de la DTA 06 en annexe 4 |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il existe un PPBE pour la route RD6098 mais il ne concerne pas la zone du port. |

| | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un PPRn Feu de forêt approuvé le 03/06/2004 Un PPRn Inondation (Siagne) approuvé le 06/06/2008 --> Le port n'est pas concerné par ces PPR |
| si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | X | | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone du projet se situe dans le périmètre (500 m) d'un monument historique (079MI01): le site inscrit du château de la Napoule et ses jardins L'esquisse préliminaire a été présentée par l'architecte du projet à l'ABF le 02/06/2014. Le projet a reçu un accueil favorable qui doit être confirmé à la remise du dossier. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les sites FR9301628 L'Estérel et FR9301573 : Baie et Cap d'Antibes - Îles de Lérins, sont situés à environ 5 km de la zone de projet |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Réutilisation des enrochements déposés au niveau de la plage, dans la constitution des nouveaux ouvrages et des parements |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Possible destruction des communautés benthiques fixées et espèces peu mobiles tels que les rares crustacés et poissons territoriaux (faible biomasse) Cependant, les travaux sont limités dans le temps et ne concernent pas toute la longueur observée. Le corail repéré et identifié sera déplacé avant le démarrage des travaux. En annexe 6: rapport P2A et mises à jour 2014 : biocénoses et impacts |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les sites Natura 2000 sont trop éloignés de la zone de travaux pour subir un impact. <i>Concernant le Monument historique:</i> une étude d'insertion paysagère a été réalisée (annexe 7); le choix de voiliers dont les superstructures sont limitées ainsi que la constitution d'un parapet en pierre à la demande de l'ABF permettent : - pour le château, de conserver son rapport à la mer - pour la plage, d'améliorer l'intégration paysagère du port |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à l'intérieur de la concession portuaire |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La baignade est interdite dans les ports; les analyses d'eau et de sédiments dans la zone des travaux confirment leur bonne qualité. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux susceptibles de remettre en suspension des sédiments se feront dans un milieu confiné (annexe 8) - dépose des enrochements existants - fondation des nouveaux ouvrages préfabriqués |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | oui, lors de la dépose des enrochements. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les nuisances seront dans l'ensemble limitées car la préfabrication est favorisée, et il n'y aura pas de battage de pieux. De plus, les travaux seront réalisés hors période estivale, entre 8h et 18h. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Par les engins de travaux et les camions d'approvisionnement des éléments préfabriqués - uniquement en phase travaux et de façon ponctuelle - les engins respectent les normes en vigueur |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le risque de fuite hydraulique en milieu marin existe mais est limité à la durée des travaux et à la zone: protection du milieu par un boudin flottant et absorbant et par la jupe étanche de l'écran anti-MES. |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - déchets inertes: déchets de chantier en phase travaux, triés, récupérés pour être évacués conformément à la réglementation - déchets ménagers: en phase d'exploitation, liés à la présence de 5 voiliers - gérés suivant la procédure en vigueur sur le port (sous démarche Ports propres) |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'Architecte des Bâtiments de France nous a indiqué lors de la réunion du 14 mai 2014 en mairie, que la nouvelle zone d'implantation du projet n'altérerait pas le rapport à la mer du monument historique et de ses jardins, contrairement au projet présenté en 2012 et abandonné du fait de l'avis défavorable de l'ABF vis-à-vis du Code du Patrimoine. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes:

1. implantation du projet dans l'emprise de la concession portuaire, sans modification du chenal d'entrée
2. par rapport au patrimoine: un choix délibéré de réduire l'impact visuel des navires par l'accueil de voiliers catamarans de 20 mètres de longueur et présentant de faibles superstructures dans la continuité du quai existant, permettant de préserver le rapport à la mer du château.
Ce projet a déjà été présenté à l'ABF (le 02/06/2014) et a reçu un accueil favorable
3. Pas de modification de l'hydrodynamisme local
4. Des nuisances limitées :
 - Travaux en contact avec le milieu marin de faible importance, réalisables dans un délai court (4 mois) et hors période estivale
 - En phase préparatoire, déplacement du corail (colonie à Cladocores) identifié et repéré lors de la visite sous-marine du 17/06/2014
 - Confinement des matières en suspension grâce à un barrage anti-pollution
 - Préfabrication hors site privilégié pour la plus grande partie des ouvrages (quais)
 - Ré-emploi systématique des enrochements déposés dans la construction des ouvrages (terre-plein, quais, parapet)

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. L'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; intégration paysagère en annexe 7 | X |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : => cahier de plans | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 2: Courrier du maire (30/04/2014) |
| Annexe 3: Plan Local Urbanisme |
| Annexe 4: DTA et Loi Littoral |
| Annexe 5: Natura 2000 |
| Annexe 6: Etude du milieu - mise à jour 2014 |
| Annexe 7: Intégration architecturale |
| Annexe 8: Barrages anti-pollution |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus : X

Fait à

Mandelieu la Napoule

le,

31 juillet 2014

Signature

